

DEPARTEMENT  
DES  
**DEUX-SEVRES**



**VILLE DE NIORT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 13 DÉCEMBRE 2022**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil municipal :  
le 07/12/2022

Publication :  
le 16/12/2022

**Délibération n° D-2022-440**

**Rapport des mandataires de la collectivité - SAEM pour la  
gestion des Halles de Niort - Année 2021**

**Président :**

**MONSIEUR JÉRÔME BALOGE**

**Présents :**

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Monsieur Nicolas VIDEAU, Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Monsieur Gerard LEFEVRE, Madame Aline DI MEGLIO, Monsieur David MICHAUT, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Noélie FERREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT.

**Secrétaire de séance :** Florence VILLES

**Excusés ayant donné pouvoir :**

Monsieur Elmano MARTINS, ayant donné pouvoir à Monsieur Florent SIMMONET, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, ayant donné pouvoir à Madame Jeanine BARBOTIN, Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Madame Aurore NADAL, Monsieur Eric PERSAIS, ayant donné pouvoir à Monsieur Dominique SIX, Madame Yvonne VACKER, ayant donné pouvoir à Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Nicolas ROBIN, ayant donné pouvoir à Madame Yamina BOUDAHMANI, Madame Mélina TACHE, ayant donné pouvoir à Madame Noélie FERREIRA, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE, Madame Véronique BONNET-LECLERC, ayant donné pouvoir à Monsieur François GIBERT

**Excusés :**

Monsieur Guillaume JUIN, Madame Fatima PEREIRA.

**Direction du Secrétariat Général**

**Rapport des mandataires de la collectivité - SAEM  
pour la gestion des Halles de Niort - Année 2021**

Monsieur le Maire expose :

Mesdames et Messieurs,

La Ville de Niort est actionnaire de la Société Anonyme d'Economie Mixte (SAEM) pour la gestion des Halles de Niort.

L'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales dispose que les organes délibérants des collectivités territoriales, actionnaires d'une SEM, se prononcent sur le rapport écrit qui leur est soumis, au moins une fois par an par leurs représentants au Conseil d'administration de la SEM.

Les représentants de la Ville de Niort au Conseil d'administration de la SAEM pour la gestion des Halles de Niort sont :

Romain DUPEYROU, Jeanine BARBOTIN, Elmano MARTINS, Florent SIMMONET, Aurore NADAL et Thibault HEBRARD.

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- se prononcer sur le rapport soumis par les représentants de la Ville de Niort au Conseil d'Administration de la SAEM pour la gestion des Halles de Niort, pour l'année 2021.

Arrivée de Monsieur Romain DUPEYROU, Conseiller municipal.

**LE CONSEIL  
ADOpte**

Pour :	41
Contre :	0
Abstention :	2
Non participé :	0
Excusé :	2

Le Maire de Niort

Signé

**Jérôme BALOGÉ**

Société : Société Anonyme d'Economie Mixte (SAEM)

Pour la gestion des Halles de Niort

Société à Conseil d'Administration

Siège Social : Les Halles - 79000 NIORT

---

**RAPPORT ANNUEL DU MANDATAIRE DE SERVICE PUBLIC**  
**A L'AUTORITE DELEGANTE**  
**EXERCICE 2021**

---

Conformément à l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales, les mandataires de la Ville de Niort à la Société Anonyme d'Economie Mixte (SAEM) Pour la gestion des Halles de Niort présentent leur rapport.

## **1. Présentation de la SAEM**

La SAEM pour la gestion des Halles de Niort a été créée en septembre 1989 à l'initiative de la Ville de Niort avec pour objet de gérer, d'administrer et d'exploiter les Halles de Niort.

### **➤ Répartition du capital**

A cette date de la création, la Ville de Niort détenait 57% du capital social et 76 commerçants se partageaient les 43% des actions privées.

Au titre de l'exercice clos, le 31 décembre 2021, la part publique reste identique. Par contre il s'est opéré un glissement du partenariat privé réparti sur 91 commerçants et sur l'association des Commerçants et Producteurs des Halles de Niort.

Le capital social est depuis l'origine de 130 050 euros et la valeur unitaire de l'action fixée à 153 euros.

### **➤ Organisation de la gouvernance**

La SAEM pour la gestion des Halles de Niort était initialement gérée selon la formule dualiste d'un Directoire et d'un Conseil de Surveillance.

L'assemblée générale mixte réunie le 4 décembre 2014 a décidé le changement de mode de gestion de la société et adopté le conseil d'administration pour l'administration et la direction de la société.

Conformément aux dispositions de l'article L.1524-5 du Code général des collectivités territoriales et des nouveaux statuts de la société, 6 sièges sur les 11 sièges d'administrateurs sont détenus par la Ville de

Niort, pour une durée de quatre années.

Il est rappelé que le Conseil municipal réuni le 8 juin 2020 a désigné en qualité de représentants délégués de la Ville de Niort, Administrateur, au sein de la SOCIETE ANONYME D'ECONOMIE MIXTE POUR LA GESTION DES HALLES DE NIORT, les élus suivants :

- Ville de Niort, Monsieur Romain DUPEYROU ;
- Ville de Niort, Madame BARBOTIN Jeanine ;
- Ville de Niort, Monsieur Elmano MARTINS ;
- Ville de Niort, Monsieur Florent SIMMONET ;
- Ville de Niort, Madame Aurore NADAL ;
- Ville de Niort, Monsieur Thibault HEBRARD.

Monsieur Romain DUPEYROU a été désigné en qualité de représentant de la Ville de Niort, Administrateur et Président, à compter du 8 juin 2020.

5 autres administrateurs ont également été nommés parmi les actionnaires, non représentants de la Ville de Niort :

- Monsieur Pascal MATHON ; lequel, ayant démissionné à effet du 31 décembre 2019, a été remplacé par Madame Fabienne TRZCINSKI, cooptée par le Conseil d'Administration en date du 12 mars 2020 ;
- Monsieur David MARQUES RODRIGUES VIDEIRA ;
- Monsieur Stéphane TEILLET ;
- Monsieur Mickaël PAILLE ;
- Mademoiselle CHEVALLEREAU.

Le Conseil d'Administration réuni le 21 novembre 2019 a nommé :

- Monsieur Fernando David MARQUES-RODRIGUES-VIDEIRA, anciennement Directeur Général Délégué de la SAEM DES HALLES DE NIORT, aux fonctions de Directeur Général à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020 ;
- Monsieur Stéphane TEILLET, aux fonctions de Directeur Général Délégué, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020.

L'ensemble des mandats d'administrateurs sont arrivés à expiration lors de l'Assemblée générale à tenir dans l'année 2022 afin de statuer sur les comptes de l'exercice écoulé.

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués par la loi aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Le Président du Conseil organise et dirige les travaux du Conseil d'Administration dont il rend compte à l'assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure en particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toute circonstance au nom de la société. Il exerce ses pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration.

Le Directeur Général Délégué a pour mission d'assister le Directeur Général.

## ➤ Le personnel

Le personnel de la SAEM des Halles se compose toujours de trois agents :

Un responsable placier à temps plein qui, en complément de sa mission de placier, organise les plannings de travail et transmet au Cabinet d'Expertise comptable les documents nécessaires à l'établissement des bulletins de paie.

Un placier à temps complet qui, en complément de sa mission de placier, assume la logistique des événements liés au développement de la société.

Un placier à 23h50 hebdomadaires.

(Annexe 1 -organigramme)

## **2. L'état des relations entre la collectivité territoriale et le groupement**

La SAEM pour la gestion des Halles de Niort s'est vue attribuer par la Ville de Niort la délégation de service public pour la gestion et l'exploitation des Halles de Niort pour une période de 5 ans, du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

A ce titre, elle a pour mission la gestion et exploitation du marché et toutes les activités nécessaires à son fonctionnement :

- Garantir la continuité de toutes les séances de marché
- Rechercher et recruter des commerçants (respect des règles de concurrence et de sécurité, veille réglementaire et juridique)
- Tenir un registre des candidatures écrites en respectant l'ordre d'arrivée
- Assurer la perception des droits de place, services annexes et taxes afférentes
- Faire respecter le règlement intérieur
- Exiger des commerçants les pièces attestant de leur qualité
- Garantir un niveau de sécurité conforme à la réglementation

La SAEM est en charge de la gestion et l'exploitation du marché des Halles en assumant les risques d'exploitation avec notamment la promotion, la valorisation et la promotion du marché des Halles.

La SAEM verse une redevance annuelle à la Ville :

- Redevance annuelle de 20 570 € / an
- Redevance variable = 80% de la quote-part du résultat courant d'exploitation excédent 3 000 €

Sa rémunération est constituée des droits de place et recettes diverses en lien avec l'activité y compris la refacturation auprès des commerçants des coûts incombant tels l'enlèvement et le traitement des déchets.

Les tarifs applicables aux commerçants œuvrant sous les Halles sont votés par le Conseil municipal de la Ville de Niort qui en conserve la maîtrise, sur proposition de la SAEM des Halles.

Les comptes présentés retracent la totalité des opérations afférentes à la délégation de service public susvisé.

Les comptes couvrent l'exercice du 1<sup>er</sup> janvier 2021 au 31 décembre 2021.

Ils ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 5 mai 2022.

Pour l'établissement de ce compte de résultat, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon les critères internes issus de la comptabilité analytique.

Les produits d'exploitation s'élèvent à 240 324 euros en hausse de 4,52% par rapport à ceux de l'exercice précédent qui s'élevaient à 229 917 euros.

Les charges d'exploitation s'élèvent à 240 896 euros en hausse de 3,89% par rapport à celles de l'exercice précédent qui s'élevaient à 231 860 euros.

Le résultat d'exploitation est de -572 euros en hausse de 70,56% par rapport à celui de l'exercice précédent qui s'élevait à -1 943 euros.

Le résultat financier s'élève à 2 026 euros en hausse de 53,14% par rapport à celui de l'exercice précédent qui s'élevait à 1 323 euros.

Il résulte des comptes clos le 31 décembre 2021 un résultat de l'exercice qui se traduit par une perte de 2 870 euros contre une perte de 1 053 euros au titre de l'exercice précédent.

Le bilan et le compte de résultat ont été dûment certifiés par l'Expert-Comptable de la SAEM pour la gestion des Halles de Niort, le Cabinet COGEP (anciennement dénommé SOGEC), ainsi que par le Commissaire aux Comptes, le Groupe Y SAS Audit.

### **3. Activités et opérations de l'année écoulée**

#### Actions d'Animation et de communication

- Saint-Valentin : Offre de repas gourmand + Offre d'une box « SPA » en partenariat avec « La Nouvelle République »
- Animation Pâques : Bons d'achats et « Roue de la chance » en partenariat avec « La Nouvelle République »
- En avril : concours du « Plus beau marché de France » : flyers et animateur sous les Halles
- En mai : fête des mères : offre d'une rose aux clients
- En juillet/août : anniversaire des 150 ans des Halles : la ville a imprimé des anciennes photos du bâtiment ; grand concours photo invitant à prendre des vues de l'établissement des Halles sous différents angles
- Le 4 septembre : soirée 150 ans des Halles en présence du maire et des élus
- Article sur « le vivre à Niort » ainsi que dans La Nouvelle République
- Projections des anciennes photos illuminées sur la façade des halles, visibles le soir en été
- Plaquette de chocolat : 150 ans des Halles en partenariat avec le chocolatier rue Brisson.
- Festival « Nouvelle scène » : les Halles sont partenaires ; en contrepartie, des places de concert ont été offertes aux clients
- En octobre : fête d'Halloween en partenariat avec La Nouvelle République
- Fêtes de fin d'année : Partenariat avec Décathlon : plusieurs vélos à gagner ainsi que des bons d'achats.
- Réception du Téléthon

La SAEM des Halles est ainsi présente dans les comités :

- de pilotage du centre-ville managé par la Ville de Niort et la Chambre de commerce et d'industrie ;
- de direction de l'Office de tourisme communautaire managé par la Communauté d'Agglomération du

Niortais.

D'autre part, la SAEM des Halles communique sur différents aspects de la vie économique avec les services de la Chambre de commerce et d'industrie, la Chambre d'agriculture et la Chambre des métiers ainsi qu'avec le service économique de la Communauté d'Agglomération du Niortais :

- sur l'évolution des métiers ;
- sur les porteurs de projets.

#### Actions de développement

Animation et développement de la promotion du marché :

- Circuit court
- Producteur et produit du terroir
- Des travaux pour améliorer la gestion des déchets (avec broyeur), la gestion de tris sélectifs, ainsi que l'aménagement d'espaces réfrigérés ont été différés.

#### Mouvements d'occupation

Nous relevons le mouvement d'activité suivant au cours de l'exercice écoulé entre :

- « LA CREOLE » détenue par M. DEMOUCHEY est remplacée par « AU PETIT MARAÎCHIN » appartenant à M. THIREAU Olivier.

### **3. Les modifications statutaires**

Aucune modification statutaire n'est intervenue au cours de l'année 2021.

### **4. Les évolutions de l'actionnariat**

Il est précisé qu'aucun mouvement d'action n'a été relevé au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

#### Pour la Ville de NIORT

  
**LE PRESIDENT**  
**Romain DUPEYROU**

**Jeanine BARBOTIN**

**Thibault HEBRARD**

  
**Aurore NADAL**

  
**Florent SIMMONET**

  
**Elmano MARTINS**

**ORGANIGRAMME DE LA SAEM DES HALLES**

